

Bujumbura, le 23 Avril 2013

## PETITION CONTRE LE PROJET DE LOI RETROGRADE SUR LA PRESSE AU BURUNDI

---

Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi,

Nous vous adressons, en dernier recours, la présente pétition pour vous demander d'initier un processus de concertation apaisée permettant aux différents acteurs concernés d'aboutir à une loi sur la presse digne de l'esprit de la constitution de la République du Burundi, de l'accord d'Arusha et des différents instruments internationaux auxquels le Burundi a souscrit.

En effet, Excellence Monsieur le Président,

La révision d'une loi est ordinairement dictée par le souci de mieux faire en essayant d'améliorer les dispositions lacunaires ou distancées par les réalités de l'heure. Nous constatons que le projet de loi déjà adopté par les deux chambres, est rétrograde dans la mesure où il porte atteinte à un pilier universel de la liberté de la presse qui est celui de la protection des sources. Le projet introduit des closes à la limite de l'absurde notamment les diplômes exigés pour l'exercice du métier des journalistes.

La lourdeur des amendes proposées dans le projet est également une source d'inquiétudes majeures dans la mesure où cela a été utilisé sous d'autres cieux pour museler la presse.

Excellence Monsieur le Président,

La liberté de la presse est un indicateur majeur d'un véritable exercice démocratique. L'atteinte à cette liberté dans notre pays va discréditer de manière dramatique les institutions de la République du Burundi et portera gravement préjudice à l'image de notre pays sans oublier l'impact désastreux qu'elle aura sur la vie des citoyens en général. En effet, la liberté de presse et d'expression sont des conditions nécessaires pour la réalisation des principes de transparence et d'obligation de responsabilité (auxquels fait référence l'art.18 alinéa 2 de notre Constitution) qui sont eux-mêmes essentiels à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Ce projet de loi inquiète davantage lorsqu'on sait qu'on est à la veille des rendez-vous majeurs tels que : la mise en place des mécanismes de justice de transition, la révision en perspective de la Constitution de la République du Burundi et le renouvellement des institutions de la République en 2015.

Excellence Monsieur le Président,

Nous signataires de cette pétition vous demandons avec la plus grande insistance de ne pas promulguer une loi qui de toutes les façons ne sera pas applicable et qui ne fera que jeter le discrédit sur le pays.

**Les signataires**